

COUVERTURE  
EN COMPLÉMENT DE LA CFE  
OU DÉCLARÉ SOCIAL ÉTRANGER

## RUBELLES +

VOTRE ASSURANCE À LA FRANÇAISE PENDANT  
VOTRE EXPATRIATION

2018



Téléchargez notre application mobile  
pour iOS et Android



Suivez nous sur Facebook et Twitter !  
[www.facebook.com/AprilExpat](http://www.facebook.com/AprilExpat)  
[www.twitter.com/AprilExpat](http://www.twitter.com/AprilExpat)



L'assurance en plus facile.



TÉLÉCHARGEZ  
L'APPLI MOBILE APRIL EXPAT  
DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR  
L'APPLE STORE ET GOOGLE PLAY

# RUBELLES +

En complément de la CFE  
VOTRE GUIDE ASSURÉ  
2018





Vous avez souscrit une assurance Rubelles + et nous vous remercions de votre confiance. À travers ce guide pratique, découvrez les garanties et services associés à votre couverture spécialement conçus pour faciliter votre vie à l'étranger.

Ce guide ne faisant que résumer l'ensemble des garanties prévues par le contrat Rubelles+, veuillez vous reporter à votre Certificat d'adhésion et aux Conditions générales afin d'avoir plus d'informations sur votre couverture, ainsi que sur les exclusions qui s'appliquent à votre contrat.

Pour plus d'informations, nos équipes multilingues sont à votre disposition :

> par téléphone au **+33 (0)1 73 02 93 93** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 - heure de Paris,

> par e-mail à **[info.expats@april-international.com](mailto:info.expats@april-international.com)**.

## QUELLES SONT LES GARANTIES DE VOTRE CONTRAT ?

Vous bénéficiez des garanties décrites dans ce guide lorsque vous les avez sélectionnées au moment de l'adhésion et que celles-ci sont mentionnées sur votre Certificat d'adhésion.

### Frais de santé en complément de la CFE

- 3 offres : Essentielle, Medium et Extenso
- 3 niveaux de garanties : Hospitalisation seule, Hospitalisation + Médecine courante-Maternité, Hospitalisation + Médecine courante-Maternité + Optique-Dentaire
- 3 niveaux de remboursement : 100%, 90% ou 80% des frais réels

### Assistance rapatriement

### Responsabilité civile vie privée et assistance juridique

### Capital décès et perte d'autonomie

Un capital à choisir librement entre 20 000 € et 400 000 €

### Indemnisation arrêt de travail

Des indemnités journalières à choisir librement entre 20 € et 200 €


# LES SERVICES ASSOCIÉS À VOS GARANTIES/VOS CONTACTS



## Votre carte d'assuré

Elle comporte les numéros d'urgence, joignables 24H/24 et 7J/7 pour :

### EMERGENCY CONTACT NUMBERS 24/7

- 1 > In case of inpatient hospitalisation\*
  - From USA & Canada (toll free): (+1) 866 299 2900
  - From countries in Latin America (collect calls accepted): (+1) 305 381 6977
  - From countries in the Asia-Pacific region: +66 2022 9180
  - From Middle East, Africa and Europe: +33 1 73 02 93 99
- 2 > For direct payment in the USA\*
  - For benefit verification and/or for pre-authorization, please call (toll free):  (+1) 866 299 2900
  - Billing address: OMHC - 777 Brickell Ave Suite 410 - Miami, FL 33131, USA
- 3 > For any medical advice\* +33 1 41 61 23 90
- 4 > For repatriation assistance\* (collect calls accepted) +33 1 41 61 23 25
- 5 > For legal assistance\* +33 9 69 32 96 87
- 3 > For counselling\* +33 1 41 61 23 25

\*only if cover selected

- 1 BÉNÉFICIER DU RÈGLEMENT DIRECT DE VOS FRAIS EN CAS D'HOSPITALISATION
- 2 BÉNÉFICIER DU RÉSEAU DE TIERS PAYANT AUX USA (HÔPITAUX & MÉDECINS)
- 3 ACCÉDER AUX SERVICES DE 1<sup>ER</sup> AVIS MÉDICAL ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE
- 4 DÉCLENCHER LES SERVICES D'ASSISTANCE EN CAS D'URGENCE
- 5 ACCÉDER AU SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

Elle facilite notamment votre admission dans un établissement de soins en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier vos démarches, cette carte reprend vos nom, prénom(s) et numéro de contrat.

## Votre Espace Client en ligne accessible depuis le site internet [www.april-international.com](http://www.april-international.com)

Intuitif et rapide, il vous facilite la vie !

En quelques clics, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, vous accédez :

- à tous vos documents et contacts utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales...),
- à vos informations bancaires et coordonnées personnelles,
- à vos remboursements, si vous êtes l'assuré(e),
- au détail de vos cotisations, si vous êtes le souscripteur du contrat.



## Vous avez des questions / besoin d'un conseil médical ?

Avec le service de 1<sup>er</sup> avis médical, une équipe de médecins est à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour :

- vous aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement,
- vous donner des conseils avant ou après une hospitalisation, en cas de maladie chronique ou de maternité,
- vous aider à préparer vos voyages (vaccins obligatoires et conseillés),
- vous renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier.



## Vous avez des questions d'ordre juridique ou pratique ?

Comment ouvrir un compte bancaire à l'étranger ?

Comment faire une demande de visa ou de permis de travail ?

Appelez notre hotline multilingue au +33 09 69 32 96 87, nos conseillers sauront vous guider dans toutes vos démarches.



## Vous traversez un moment difficile et souhaitez parler à un psychologue ?

Vous vivez des changements qui sont sources de stress ou d'angoisses ?

Notre équipe de psychologues cliniciens est à votre disposition au +33 (0)1 41 61 23 25 pour vous permettre d'exprimer les tensions accumulées et retrouver un meilleur équilibre.



## APRIL INTERNATIONAL EXPAT ET LA CFE SIMPLIFIENT VOS DÉMARCHES !

### Bénéficiez des services du guichet unique de gestion :

- > **une seule adresse pour l'envoi de vos courriers** (demandes de remboursement, déclaration de changement de situation, transmission de nouvelles coordonnées bancaires...) : **CFE - s/c APRIL International Expat** - 110, avenue de la République CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE,
- > **un seul numéro de téléphone pour toute demande relative à vos remboursements** : vous bénéficiez d'un interlocuteur CFE dédié au traitement de vos dossiers. Pour toute demande d'informations, composer le **+33 (0)1 73 02 93 93**,
- > **des délais de remboursement plus rapides**, grâce au traitement en un seul et même lieu de vos remboursements, part CFE et part complémentaire APRIL International,
- > **un règlement groupé de vos prestations** : APRIL International vous rembourse pour son propre compte ainsi que pour celui de la CFE.

**À noter** : si vous êtes retraité, les services de guichet unique APRIL International/CFE ne pourront pas fonctionner pour vos demandes de remboursement relatives aux soins effectués en France. Vos demandes devront être adressées à la CPAM d'Indre et Loire à l'adresse figurant en page suivante.



## VOTRE GARANTIE FRAIS DE SANTÉ

**À noter** : à partir de la date d'effet de votre contrat, les délais d'attente suivants s'appliquent à la garantie Frais de santé :

- 3 mois pour les frais de soins dentaires, de parodontologie et d'endodontie,
- 6 mois pour les frais de prothèses et d'implants dentaires, d'orthodontie, d'optique (lentilles, monture, verres et traitement de la myopie au laser),
- 10 mois pour les frais liés à la maternité,
- 12 mois pour les cures thermales et la thalassothérapie, les frais de procréation médicalement assistée et d'adoption.

**Toute dépense liée aux traitements ou actes mentionnés ci-dessus, engagée pendant les délais d'attente, est exclue des garanties et ne sera pas remboursée.**

### 1 Que faire en cas d'hospitalisation ?

**En cas d'hospitalisation**, il est nécessaire d'obtenir notre **accord préalable**. Pour cela, vous devez nous retourner le formulaire d'Attestation médicale confidentielle complété par votre médecin **au plus tard 5 jours** avant votre admission à l'hôpital par :

- fax : + 33 (0)1 73 02 93 60,
- e-mail : [hospitalisation.expats@april-international.com](mailto:hospitalisation.expats@april-international.com),
- courrier : APRIL International Expat - 110 avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

Si cette formalité n'est pas respectée, une **franchise de 20 %** sera retenue sur votre remboursement.

**En cas d'hospitalisation d'urgence**, il faudra nous contacter au plus vite.

**Pour demander le règlement direct des frais d'hospitalisation**, faites appel à nos services en composant :

- à partir des **USA et du Canada**, le **(+1) 866 299 2900 (N° Vert)**,
- à partir des **pays d'Amérique Latine**, le **(+1) 305 381 6977**,
- à partir des **pays de la zone Asie-Pacifique**, le **+66 2022 9180**,
- à partir des **pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Europe**, le **+33 (0)1 73 02 93 99**.

Nous réglerons votre facture, **vous n'aurez rien à avancer** ! Des pièces justificatives supplémentaires pourront alors vous être demandées.

**Important** : si vous n'avez pas fait appel au service de règlement direct des frais d'hospitalisation, envoyez-nous à l'adresse ci-dessus votre compte rendu et votre facture d'hospitalisation, accompagnés de l'ensemble des pièces justificatives en votre possession, pour obtenir le remboursement des frais engagés.



## VOTRE GARANTIE FRAIS DE SANTÉ (SUITE)

### 2 Comment procéder à une demande d'entente préalable ?

Certains actes médicaux sont soumis à l'accord préalable de notre équipe médicale. Avant d'entamer les soins, vous aurez donc à faire compléter par le médecin qui prescrira ces actes un formulaire à nous retourner, accompagné d'un devis détaillé.

Soins soumis à accord préalable	Formulaire à utiliser
Les hospitalisations (hors hospitalisation d'urgence)	« Attestation médicale confidentielle »
Les actes en série dispensés en France (D.R.O.M. inclus) (kinésithérapie, chiropraxie, acupuncture...) au-delà de 20 séances par année d'assurance	« Demande d'entente préalable »
Les prothèses et implants dentaires dont le coût est supérieur à 1 200 €	
Les traitements d'orthodontie (devant débiter avant les 16 ans de l'assuré - durée limitée à 2 ou 3 ans selon l'offre choisie)	
Les appareillages et prothèses dont le coût est supérieur à 400 €	
Les cures thermales	

**À noter : en cas de grossesse**, veuillez nous adresser un document attestant de votre état.

Les formulaires sont disponibles **dans votre Espace Client** ou sur simple demande au **+33 (0)1 73 02 93 93** ou par e-mail à [info.expat@april-international.com](mailto:info.expat@april-international.com).

Votre Demande d'entente préalable doit nous être transmise par e-mail à [remboursement.expats@april-international.com](mailto:remboursement.expats@april-international.com) ou à l'adresse suivante :

**APRIL International Expat** - Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

### 3 Comment demander un remboursement ?

**Vous consultez un médecin ? Vous vous rendez en pharmacie ?**



**Pour obtenir un remboursement, veuillez adresser vos factures acquittées à l'adresse suivante :**

**CFE - s/c APRIL International Expat**

Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

**À noter : si vous êtes retraité**, les services du guichet unique de gestion ne pourront pas fonctionner pour vos demandes de remboursement relatives aux soins effectués en France.

Dans ce cas, veuillez adresser vos demandes de remboursement à l'adresse suivante :

**CPAM d'Indre et Loire**

Centre de paiement 204.2 - Le champ Girault - Rue Édouard Vaillant - 37035 Tours - FRANCE.

**À noter :** pour les dépenses qui ne sont pas remboursées par la CFE et qui sont mentionnées au tableau des garanties du contrat Rubelles + (médecines douces, vaccins non remboursés...), veuillez compléter le formulaire de **Demande de remboursement**, disponible dans votre Espace Client, y joindre l'ensemble des pièces justificatives listées au paragraphe 9.1.4 de vos Conditions générales et nous le retourner à l'adresse suivante :

**APRIL International Expat**

Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.



Découvrez en vidéo comment obtenir le remboursement de vos frais de santé à l'étranger

# VOTRE GARANTIE FRAIS DE SANTÉ : CAS PARTICULIERS

## Vous partez aux États-Unis ? Vous bénéficiez :

> **d'un accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis** : près de 490 000 médecins et plus de 5 000 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglons directement votre facture. Ce service est disponible pour :

- vos consultations de généralistes et spécialistes,
- vos analyses et vos radiographies,
- vos examens et soins médicaux,
- vos actes d'auxiliaires médicaux.

### Comment profiter de ce service ?



- 1 - Connectez-vous sur [www.omhc.com/april](http://www.omhc.com/april) et sélectionnez un professionnel de santé proche de chez vous ou contactez-nous au (+1) 866 299 2900 pour être guidé,
- 2 - Présentez votre carte d'assuré APRIL lors de votre visite, vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire !

> **d'une carte de tiers-payant pharmaceutique** : vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire pour vos dépenses dans plus de 57 000 pharmacies aux États-Unis.



Si vous avez sélectionné la formule **Hospitalisation + Médecine courante-Maternité, ou Hospitalisation + Médecine courante-Maternité + Optique-dentaire**, votre carte Caremark vous sera envoyée après votre adhésion. Il suffit de la présenter aux pharmacies du réseau pour bénéficier de la prise en charge directe des dépenses couvertes par votre contrat.

**À noter** : si vous avez choisi un niveau de remboursement à 90% ou 80% des frais réels, vous devrez régler directement votre reste à charge à la pharmacie.



**Astuce** : connectez-vous sur [www.caremark.com](http://www.caremark.com) pour trouver la pharmacie la plus proche de chez vous.  
Il est nécessaire de nous communiquer votre adresse complète aux USA pour que nous puissions vous transmettre votre carte Caremark.

> **d'un service de consultation à domicile** : pour éviter les attentes aux urgences et **ne pas avoir à régler vous-même votre consultation**.

Pour bénéficier du service de consultation à domicile, veuillez composer le (+1) 800 649 7119.

aetna

CVS  
CAREMARK



## Vous partez au Mexique ? Vous bénéficiez :

> **d'un accès à un réseau de soins au Mexique** : près de 850 médecins et plus de 37 hôpitaux auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglons directement votre facture. Ce service est disponible pour :

- vos frais d'hospitalisation,
- vos consultations de généralistes et de spécialistes,
- vos analyses et radiographies ainsi que vos séances de rééducation.

> **d'un service de consultation à domicile en cas d'urgence le soir ou le week-end** : pour éviter les attentes aux urgences et **ne pas avoir à régler vous-même votre consultation**.

Nous nous chargerons de votre prise de rendez-vous auprès du professionnel de santé le mieux adapté à votre situation.



### Comment profiter de ces services ?

Contactez notre partenaire, **ChoiceNet International** :

- depuis le Mexique, veuillez composer le **01 (800) 212 95 27**,
- depuis tout autre pays, veuillez composer le **+52 (55) 41 70 85 90**.

#### Direct payment services in Mexico with CNI

For direct payment in Mexico, please call:  
- From Mexico: 01 (800) 212 95 27 (toll free)  
+52 (55) 41 70 85 90 (local number)  
- From all other countries: +1 (786) 515 04 72  
Or send an email to: [CNIteam@choicenet.mx](mailto:CNIteam@choicenet.mx)

Mexico direct billing address:  
CNI - Choicenet International Mexico  
Torre Murano  
Av. Insurgentes Sur No. 2453  
Oficina 202  
Col. Tizapan San Angel  
Mexico - D.F. - C.P. 01090  
MEXICO  
CNI is benefit administrator

ChoiceNet  
International

OLYMPUS

## VOTRE GARANTIE ASSISTANCE RAPATRIEMENT



**Besoin d'être rapatrié pour des raisons médicales ?**

**Besoin de rentrer en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de votre famille ?**

**Vous êtes hospitalisé et souhaitez avoir un membre de votre famille à vos côtés ?**

**Vous avez perdu vos effets personnels et avez besoin d'une avance d'argent ?**

**Besoin de faire traduire un document administratif vers votre langue maternelle ?**

**Pour bénéficier des garanties d'assistance**, il est impératif d'avoir l'accord préalable d'APRIL Assistance. Pour cela, veuillez contacter nos équipes :

- par téléphone au +33 (0)1 41 61 23 25,
- par fax au +33 (0)1 44 51 51 15.

Nos conseillers se chargeront ensuite de trouver la solution la plus adaptée selon vos besoins d'assistance.

## VOTRE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE



**Vous rencontrez un litige dans le domaine pénal, logement, administration, achat internet ou recours ?**

Notre équipe de juristes vous informe de vos droits et vous accompagne dans vos démarches. Votre contrat prévoit également la prise en charge de vos frais de justice le cas échéant (reportez-vous au paragraphe 9.4 de vos Conditions générales).

**Pour bénéficier de la garantie :**

Dès que vous en avez connaissance, vous devez déclarer le litige pour lequel vous souhaitez une intervention :

- par téléphone au +33 (0)9 69 32 96 87,
- par email à [expat@soluciapi.fr](mailto:expat@soluciapi.fr),
- par écrit à Solucia PJ - 3, boulevard Diderot - CS 31246 - 75590 Paris Cedex 12 - FRANCE.

## VOTRE GARANTIE RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE



**Vous (ou un membre de votre famille) causez des dommages à un tiers ?**

Votre garantie responsabilité civile vie privée prend en charge les conséquences financières en cas de dommages corporels et matériels que vous causez involontairement à autrui. Vos enfants sont également assurés dans le cadre de leurs activités scolaires et extrascolaires.

**Pour bénéficier de la garantie :**

Vous devez nous déclarer par lettre recommandée dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans les 15 jours, tout événement qui pourrait entraîner l'intervention de cette garantie, en mentionnant le détail des circonstances et conséquences.

Veuillez envoyer votre déclaration à :

**APRIL International Expat**

Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

## VOTRE GARANTIE CAPITAL DÉCÈS ET PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE



### Vous souhaitez protéger l'avenir de votre famille en cas de décès suite à une maladie ou un accident ?

Cette garantie prévoit le **versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)** lors de votre adhésion si vous décédez avant votre 65<sup>ème</sup> anniversaire. Le montant du capital versé est doublé si le décès résulte d'un accident.

**Par ailleurs, le capital vous est intégralement versé en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.**

#### Pour bénéficier de la garantie :

La déclaration du décès ou de la perte totale et irréversible d'autonomie, accompagnée des pièces justificatives listées aux paragraphes 9.5.1 et 9.5.2 de vos Conditions générales, doit être envoyée à l'adresse suivante :

#### APRIL International Expat

Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

## VOTRE GARANTIE INDEMNISATION ARRÊT DE TRAVAIL POUR RAISON MÉDICALE



### Vous souhaitez vous protéger des conséquences d'une maladie ou d'un accident sur vos revenus ?

Cette garantie consiste à vous verser une **indemnité journalière** ou une **rente annuelle** en cas d'arrêt de travail **consécutif à une maladie ou à un accident.**

#### Pour bénéficier de la garantie :

La déclaration de l'arrêt de travail, accompagnée des pièces justificatives listées au paragraphe 9.6.5 de vos Conditions générales, doit être envoyée à l'adresse suivante :

#### APRIL International Expat

Service Remboursements - 110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.

## COMMENT FAIRE POUR RÉGLER VOS COTISATIONS ?



Vos cotisations sont susceptibles d'évoluer au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction des garanties et des options que vous avez sélectionnées. L'évolution de vos cotisations ne tient pas compte du niveau de vos dépenses personnelles. Le calcul des organismes assureurs est en effet basé sur la consommation globale des personnes assurées par ce produit.

Vos cotisations évoluent également en cas de changement de tranche d'âge.

**Au moment de l'adhésion, vous avez pu opter pour des règlements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.**

**Si vous avez choisi de régler vos cotisations par prélèvement SEPA**, assurez-vous de nous avoir adressé le mandat de prélèvement SEPA dûment complété, accompagné des coordonnées bancaires du compte à débiter.

**Si vous avez choisi de régler vos cotisations par chèque, virement bancaire ou carte de paiement**, vous recevrez un appel de cotisations à chaque échéance vous rappelant le montant à régler.

**Vos appels de cotisations vous sont adressés par e-mail ou par courrier, selon la modalité que vous avez choisie au moment de l'adhésion.**

**Vos appels de cotisations CFE vous seront adressés directement par la CFE.**



# COMMENT FAIRE POUR MODIFIER VOTRE CONTRAT ?



Après votre adhésion, notre service Suivi Client est à votre disposition pour toute évolution relative à votre contrat.

## Vous pouvez :

- adapter le niveau de vos garanties à vos besoins tout au long de la vie de votre contrat (en cas d'augmentation des garanties, vous serez soumis à de nouvelles formalités médicales prévues par le contrat),
- signaler une nouvelle adresse ou de nouvelles coordonnées bancaires,
- ajouter un ayant-droit,
- déclarer un nouveau-né,
- souscrire de nouvelles garanties,
- apporter toute autre modification à votre couverture.

## Pour le suivi de votre contrat, vous pouvez contacter notre équipe :

- par téléphone au : **+33 (0)1 73 02 93 93**,
- par e-mail à [suiviclient.expat@april-international.com](mailto:suiviclient.expat@april-international.com).

## Vous rentrez de manière définitive dans votre pays de nationalité ?

Vous avez la possibilité de mettre fin de manière anticipée à votre contrat. Pour cela, veuillez nous adresser votre demande de résiliation anticipée par lettre recommandée avec accusé de réception, en y joignant un justificatif attestant votre retour définitif (une copie de votre nouveau contrat de travail, etc...).

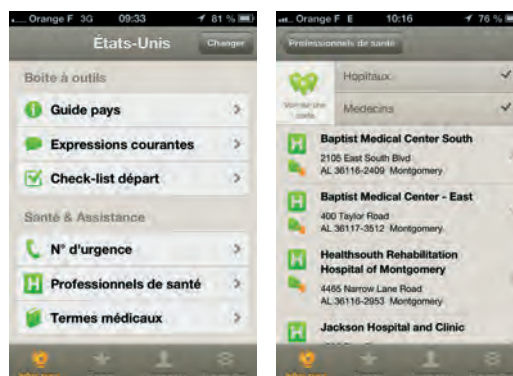


## L'APPLI MOBILE APRIL EXPAT

Une aide précieuse toujours à portée de main avec :

- > un **guide pays** pour obtenir en un clin d'œil toutes les informations essentielles sur votre pays de destination,
- > des **expressions courantes et des termes médicaux en 13 langues**,
- > une **check-list** pour ne rien oublier avant de partir,
- > les **coordonnées de professionnels de santé dans le monde** : retrouvez les **hôpitaux les plus proches** de chez vous, grâce à un formulaire de recherche avec possibilité de géolocalisation,
- > les **numéros d'urgence locaux** (pompiers, police, ambulance) du pays où vous vous trouvez et les numéros d'urgence APRIL International Expat.

APRIL Expat est disponible gratuitement sur l'**Apple Store** et **Google Play**.



april international | expat

### Siège social :

110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90  
E-mail : [info.expats@april-international.com](mailto:info.expats@april-international.com) - [www.april-international.com](http://www.april-international.com)

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727

Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.  
NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727

Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Axéria Prévoyance (pour les garanties frais de santé et prévoyance), CHUBB (pour les garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).



L'assurance en plus facile.